

IMPUTATION BUDGETAIRE
Compte 237 – Fonction 652
BUDGET 1998 / 2 200 000 F

RAPPORT N° 98/6-46
au Conseil Municipal

OBJET

PARC URBAIN
(zone Sud-Est)

APPROBATION DU PROJET DE TERRASSEMENTS
VALIDATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Par Délibérations des 19 décembre 1997 et 24 février 1998, vous avez approuvé le projet des travaux de la zone Sud-Est du Parc Urbain et autorisé le Maire à négocier et à signer les contrats de maîtrise d'oeuvre y afférents.

Le Concepteur vient de faire parvenir le projet de terrassements généraux et le Dossier de Consultation des Entreprises.

Le projet comprend tous les terrassements de la zone dont la plus grande partie concerne les terrains contigus au Boulevard Sud et les accès au passage sous le pont actuellement en cours de construction.

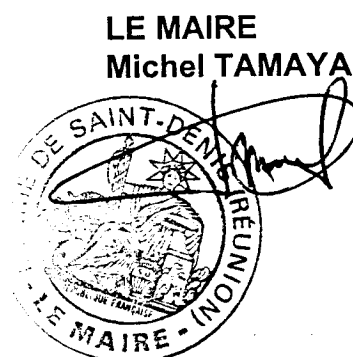
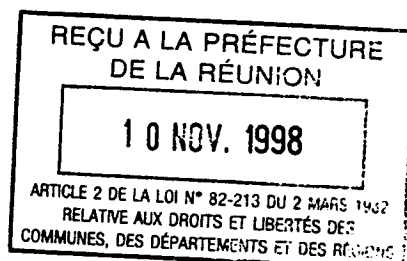
Les marchés devraient être engagés dès cette année, afin d'être coordonnés avec ceux des abords du Boulevard Sud traités par ailleurs.

Conformément au Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, par la SODIAC, Mandataire de l'opération.

Je vous demande, par conséquent :

- d'approuver le projet de terrassements de la zone Sud-Est du Parc Urbain ;
- d'entériner la procédure d'appel d'offres lancée par la SODIAC, Mandataire de l'opération, pour ces travaux ;
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 98/6-46
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

**PARC URBAIN
(zone Sud-Est)**

**APPROBATION DU PROJET DE TERRASSEMENTS
VALIDATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-46 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de terrassements de la zone Sud-Est du Parc Urbain.

ARTICLE 2

Entérine la procédure d'appel d'offres lancée par la SODIAC, Mandataire de l'opération, pour ces travaux.

ARTICLE 3

Autorise la SODIAC à signer les marchés des travaux correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 06 NOV. 1998

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

